

Ciblage publicitaire : l'Autorité de la concurrence prononce une sanction de 150 000 000 euros à l'encontre d'Apple en raison de la mise en œuvre du dispositif App Tracking Transparency (« ATT »)

Publié le 31 mars 2025

DISPOSITIF ATT :
L'Autorité de la concurrence inflige à Apple une sanction de **150 MILLIONS d'€**

Une complexification inutile du parcours utilisateurs
Le dispositif imposé ne répond pas aux exigences du RGPD

Un dispositif non neutre
L'interaction entre les différentes fenêtres de consentement est défavorable aux éditeurs d'applications

Un traitement asymétrique
Apple n'applique pas, pour l'accès à ses propres applications, le même niveau d'exigence que celui qu'il impose aux éditeurs d'applications tierces

Les éditeurs sont contraints de maintenir une 2nde fenêtre de consentement

L'acceptation du traçage doit être confirmée **deux fois** alors que le refus **une seule fois**

L'accès des utilisateurs aux applications propres d'Apple est plus simple

Autorité de la concurrence

du dispositif App Tracking Transparency (« ATT »)

[Lire le communiqué
de presse](#)